

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Nord

**Décision n° 3000 du 6 février 2020**  
**portant promotion de sous-officiers de gendarmerie**  
**du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ2002813S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 27757 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930009S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mars 2020 :

<b>Théron</b>	Pascal	NIGEND : 132 739	NLS : 5 295 599
---------------	--------	------------------	-----------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mars 2020 :

<b>Masquilliez</b>	Guillaume	NIGEND : 307 824	NLS : 8 091 420
<b>Coelho Moreira</b>	Antony	NIGEND : 223 746	NLS : 8 073 655

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mars 2020 :

<b>Donzel</b>	Christopher	NIGEND : 330 146	NLS : 8 118 652
<b>Odonnet</b>	Romain	NIGEND : 348 802	NLS : 8 045 135

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2020.

*Le général de corps d'armée,*  
*commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France*  
*et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*  
G. Cazenave-Lacroutz